L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI. 13 MAI 1881.

Spectacles, Bals, &c.

FEUX D'ARTIFICE.

Premier grand spectacle de la saison

—A—

WEST END,

SAMEDI, 14 MAI.

Ces splendides feux d'artifices ont été préparés expressément pour cette occasion par MM. Diehl & Cie., employés pyrotechnistes de Cincinnati, et ils éclipseront tout ce qui a été tenté jusqu'ici en spectacle de ce genre à la Nlle-Orléans ou dans la banlieue.

C. R. EVANS, Surintendant.

12mai—

WEST END.

GRAND CONCERT

Tous les soirs par le célèbre orchestre du Professeur MOSES,

William Riebel............cornettiste-soliste

Illumination à la lumière électrique.

Concert en matinée tous les samedis, à midi.

Des trains spéciaux seront fournis à des prix raisonnables sur un avis donné trois heures au préalable.

Les trains partent du pied des rues Canal et Carondelet à 6:15 et à 7 heures du matin et toutes les heures jusqu'à 2 heures de l'après midi puis toutes les demi-heures jusqu'à 9:30 du soir.

Le dernier train partira de West End à 10:30 du soir.

Les Dimanches après-midi les trains partent toutes les quinze minutes.

Billets, aller et retour, seulement 15 cents.

C. R. EVANS, Surintendant.

1er mai—

FORT ESPAGNOL.

Grands Concerts Promenade,

Mardi, Jeudi, Samedi et Dimanche Soirs,

Commençant à 5 heures du soir.

W. BORCHET..........Directeur.
RUDOLPHE GEWERT.....Cor Soliste.

M. R. Gewert joue deux solos sur le cor à chaque concert.

☞Prendre les chars coin Canal et Bassin.

Les trains partent à de courts intervalles tous les soirs. 30 avril—

Grand Volksfest Allemand,

POUR LE BÉNÉFICE DE L'Asile des Orphelins Allemands Protestant,

DIMANCHE ET LUNDI, 15 ET 16 MAI,

AUX FAIR GROUNDS.

Le festival sera inauguré par un grand concert commençant le dimanche, à midi. L'ouverture formelle aura lieu à deux heures précises de l'après midi.

Le programme se composera de morceaux de musique d'opéras exécutés par un orchestre double, d'un discours prononcé par le président G. H. Braughn, le chœur par le Liedertafel, etc., etc.

Une série de jeux populaires sous la direction de Mme J. W. Buhmann, commencera à 4 heures. Jeux qui comprendront courses en sac, courses à pied, coq en pot, Foot Ball, mât flexible (shaking pole) porc graissé, ascension de mât, etc., etc.

Un grand restaurant bien approvisionné établi en la bâtisse de l'Exposition, à côté de l'hippodrome sera tenu par la

Ladies Aid Association

où tous les mets délicats de la saison seront servis aux plus bas prix de la ville.

Deux grands orchestres sont engagés, et on dansera sur la plateforme aussi bien que dans la bâtisse principale jusqu'à 11 heures du soir.

Le terrain sera brillamment éclairé à la lumière électrique et un ordre sévère y régnera.

Les divers débits de liqueurs (Bars) seront confiés à des citoyens bien connus, membres de l'Association.

Lundi, 16 Mai.

Le programme du premier jour, sauf les cérémonies d'inauguration, sera répété.

A trois heures précises:

Grandes courses au trot et au galop sous la direction de MM. John Hawkins et J. A. Walker.

Première course—Trot sous le harnais: parties liées d'un mille, les deux meilleures en trois pour chevaux qui n'ont jamais été battus $250—au premier cheval $75; au second $25.

Seconde course—Trot sous le harnais; parties liées, demi-mille, les deux meilleures en trois. $60 au premier cheval; $40 au second.

Troisième course—Trot sous le harnais; parties liées d'un mille; les deux meilleures en trois. Entrée libre à tous. $75 au premier cheval; $25 au second. 10 0/0 d'entrée pour toutes les courses.

Conditions: Deux ou trois chevaux devront être en lice pour qu'il y ait course; toutes les courses auront lieu s'il y a beau temps et bonne voie. Les entrées seront closes le 14 mai, à 5 heures P. M., au Crescent Hall.

Juges: R. W. Simmons, président du Nouveau Jockey Club de la Louisiane; W. K. Spearing, A. M. Sommers.

Juges des distances: Thomas Duffy, James J. Schmidt.

Marqueurs du temps: G. W. Nott, Hy Bonnabel.

A 8 heures P. M., grande et brillante exhibition de feu d'artifice, dont les pièces ont été fabriquées tout exprès pour le Volksfest par MM. H. P. Diehl & Co., de Cincinnati. Cette exhibition sera la plus belle qui se sera jamais vue en cette ville.

Les amis des petits orphelins et le public en général sont cordialement invités à assister à cette fête.

Billets d'entrée 50 cents; entrée gratuite pour les enfants au-dessous de 12 ans.

G. H. BRAUGHN, président.
J. HASSING—R. 1er vice-président.
T. LILIENTHAL, 2me vice-président.
H. O. ERTEUG, commandant,
ALBERT P. NOLL, Secrétaire. 8mai—8 au 16

GRANDE OUVERTURE

—DE—

Marchandises de Printemps.

Nous appelons l'attention des acheteurs sur le magnifique stock de

Marchandises de printemps et d'été

dont nous faisons en ce moment l'ouverture.

Ces marchandises se composent des Dernières Nouveautés.

Nous appelons aussi leur attention sur notre grand assortiment de Chapeaux de dames et de Costumes pour dames et enfants.

D. H. HOLMES,

14 Dauphine—15 Bourbon—155 Canal

3avril—

L'Emporium de l'Art

—DE—

LILIENTHAL,

121 RUE DU CANAL, (Bâtisse Touro.)

Usage de l'Elevateur dans une salle d'opérations photographiques.

PHOTOGRAPHIES —ET— ŒUVRES D'ART

Exécutées de la meilleure manière et la plus artistique et à des prix plus raisonnables que jamais.

MON FONDS DE Cadres, Moulures, Gravures,

Et tous autres articles composent le plus grand et le plus bel assortiment de cette ville et sont vendus aux prix les plus raisonnables.

THEO. LILIENTHAL, Propriétaire.
5 avril—

PLACE WASHINGTON,

3me District.

Les spécifications pour les améliorations de la place Washington, sont déposées au "Mechanics' Exchange" sous l'hôtel St-Charles et au bureau des terres à la maison d'Etat; des soumissions sur chacun des titres de ces spécifications seront reçues jusqu'au SAMEDI, 21 mai 1881, à midi, à mon bureau.

L. FERMAUX, Président du comité exécutif.
3mai—6t

L.S.L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

Tous les lots payés en plein!

TIRAGE EXTRAORDINAIRE —DU— MARDI 14 JUIN 1881

Aura lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

Gén. G. T. Beauregard DE LA LOUISIANE

—ET DU—

Gén Jubal A. Early, DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION!

Pas d'ajournement!

UN DEMI-MILLION de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

Magnifique Chance DE FAIRE FORTUNE!

—LA— COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE —FERA— A LA NOUVELLE-ORLEANS, Louisiane. —LE— MARDI, 14 JUIN 1881.

UN GRAND TIRAGE EXTRA, CLASSE F,

UN GROS LOT DE......	$100,000
UN GROS LOT DE......	50,000
UN GROS LOT DE......	20,000

Un lot gagnant par chaque neuf billets.

11.279 Lots, montant en tout à $522,500.

Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M., MARDI, 14 JUIN 1881,

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$100,000..	$100,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
600 Lots de....	100..	60,000
10000 Lots de....	10..	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit....	20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit....	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit....	7,500
11,279 Lots s'élevant à.......	$522,500

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE.

M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Tirage du MARDI, 14 Juin 1881. TOUS LES LOTS —SONT— PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie, seulement, à la Nlle-Orléans.

Ecrivez pour des circulaires ou envoyez les ordres à

M. A. DAUPHIN, Nlle-Orléans, Lne.

ou à la même personne au No 212 Broadway, New-York

DEBALLAGE DE PRINTEMPS

CHEZ

GODCHAUX,

81 et 83, RUE DU CANAL.

Lundi, 14 mars, nous déballerons plus de soixante nouveaux genres en vêtements pour hommes, jeunes gens et enfants, consistant [illegible] et marchandises de saison en qualités moyennes et légères. Tout l'assortiment sera le plus vaste et le plus joli que nous ayons jamais eu, et que nous invitons à venir examiner.

Notre fonds est bien assorti en vêtements Diagonal, laine, serges bleu, Tweed et Cassimire, de coupe et de genres variés.

Notre assortiment de vêtements pour garçons et enfants est complet, et sera durant toute la saison.

NOUVEAUTÉS,

EN ARTICLES DE TOILETTE ET CHAPEAUX.

LÉON GODCHAUX,

81 et 83, RUE DU CANAL.

13 mars—

LES HÉRITIERS DE

J. LEVOIS

133 RUE DU CANAL,

D'éballent, LUNDI, 11 courant, leurs importations de Printemps en

GRENADINES NOIRES,

Brochées à raies et à carreaux.

LINONS TOILE IMPRIMÉS

—ET UN—

Assortiment choisi de Nouveautés

—EN—

Bonneterie de fantaisie couleur.

10avril—

PRETS D'ARGENT.

Les personnes désirant emprunter de l'argent sur des DIAMANTS, MONTRES, BIJOUTERIE de tout genre, PIANOS, MEUBLES, GLACES, etc., etc., trouveront avantageux de s'adresser au "HART'S LOAN OFFICE", rue Baronne, 43, vis-à-vis du Bureau de la Compagnie du Gaz, le plus vieil établissement de ce genre en ville, fondé depuis 1838. Possédant de vastes capitaux, le propriétaire peut garder les gages un an sans les déclarer forfaits et offre des avantages spéciaux dans les cas de prêts excédant cent dollars. 9jan—1an

HENRY N. SIEBRECHT.

49 RUE ROYALE 49

MEUBLES DE SALONS, CHAMBRES A COUCHER ET SALLE A MANGER, RICHES ET ÉLÉGANTS

DANS LE DERNIER GENRE.

Papier de tenture, qualités de luxe et qualités ordinaires.

PRIX MODÉRÉS.

21 avril—6m.

BONS DES ETATS-UNIS

à 4 pour cent.

De toutes dénominations, coupons et enregistré de $50 et au-dessus, constamment en mains, et achetés et vendus par la

Banque Nationale de la N.-Orléans

RUE DU CAMP 34.

27ai—1an 80

Biscontau Frères,

L'angle des rues Bayou et Broad.

GROCERIE, liqueurs et magasin de fourrage des meilleures qualités, ainsi que foin, maïs, avoine, son et graine de coton, etc., à des prix bien réduits.

Toutes marchandises délivrées à domicile.

14 nov—1an.

LIVERPOOL and LONDON and GLOBE INSURANCE COMPANY.

Département du Sud.

Bureau: coin Carondelet et Gravier.

Le capital de cette Compagnie est de DIX MILLIONS DE DOLLARS, auquel doit s'ajouter la responsabilité illimitée des propriétaires.

Actif provenant des incendies, à l'exclusion du capital payé.	$ 9,881,426 21
Capital payé....	1,228,200 00
Total de l'actif....	$11,109,626 21
Montant réservé pour couvrir les réassurances et les pertes restantes....	3,944,358 23
Excédent pour les porteurs de polices....	$ 7,165,267 98
Pertes par l'incendie de Chicago, en 1871....	$3,239,091
Pertes par l'incendie de Boston, en 1872....	1,429,729

On sollicite des assurances pour risques de toutes sortes. Le Bureau des Directeurs, est pleinement autorisé à régler et payer toutes les pertes survenant en cette ville, ce qui place la Compagnie sur un pied d'égalité avec les compagnies locales, opérant en vertu de chartes accordées par les lois de l'Etat.

Bureau de Directeurs.

J. F. SCHRODER, Esq., Chairman, de la maison L. Christ & Co.
NEWTON BUCKNER, Esq., de la maison Buckner & Co.
PERRY NUGENT, Esq., de la maison Nugent & Lallande.
PETER ANDERSON, Esq., de la maison Anderson & Simpson.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident
JULES P. ROUX, Assistant Secrétaire Résident.

Nlle-Orléans, 20 octobre 1880. 24 oct—1an

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Alimy François Joseph; Huneau Mme, née Meurisse; Andibert François; Jean Mme, bouchère; Antoine Martin; Le Rouzic Jean Marie; Aubergier Amet; Lacase François; Bourre Jean; Laguillonie François; Boyer Auguste; Larcade Laurent; Bettinger Jean Baptiste; Lafont Joseph; Bonnant Henriette; Laporte Joseph; Billmann Philippe; Labarrère Armand; Blondeau Louis; Legrand Jules Numa; Bertrand Eugène; Lamy Charles; Courtiade Eugène; Michel Léopold; Chambet Jean; Monnettes Catherine; Chauveau Louis; Castex Paul et Marie Anne; Marie Baptiste; Meunier Pierre Martin; Chatelain Catherine; Olard Etienne; Cassé Bertrand; Peterson Mme Marck née Madelon Henry; Chavagneux Etienne; Durand Alphonse; Peterson Napoléon et Philomène; Dumesnil Benjamin; Daujan Bernard; Pequinot Augustin; Daniel Louis; Philastre Eugène; Dinard Jean François; Penes Pierre; Dessens Jean; Piot Antoine; Duccin Marc; Rivoal Marie; Fischard Emile; Rocques Jean Baptiste; Flain Julien; Robert Edmond; Fleischmann Thérèse; Rolland Ernest; Fontousse Prosper; Rosengarter Louis; Fontaine François; St Martin Joseph; Gelé Jean; Sempérin Bernard; Grumbach Max; Sales Clément; Guillon Clodomir; [illegible]; Sechet Marie Victoire; Tesch Vincent; Gées Mme Vve; Grégeon Stanislas; Tessand Jacques; Hardt Pierre; Wangen Jean Baptiste; Henry Hippolyte.

La Nouvelle-Orléans, le 11 mai 1881,
Le Consul,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

11 mai—

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Dimanche 8 mai 1881.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 11 HEURES DU MATIN.

Attilio D'Giuseppe; Baccé Adrien; Alamagne Pa; Geal Alexandre; Aubert Clément; Guibe, spécialité [illegible]; Mustafa Pasquale; Gibelin Gilbert; Guillaume L.; [illegible]; Chiesanari Giuseppe; Serena Giuseppe; Dino Giuseppe; [illegible]

LISTE DES DAMES.

Chartre Vve Mme
D'Anna Antonia Signora
Tayeste Mlle Marie.

W. L. McMILLEN, Maître de Poste.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

New Orleans Insurance Association vs John Recchi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2374.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 24 mai 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Dauphine, Bienville et Bourbon, ayant, au pied français, vingt-neuf pieds six pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur de cinquante-deux pieds plus ou moins entre lignes parallèles. Et étant la même propriété acquise par le défendeur de Rémy Batemale, conformément à un acte passé pardevant Alphonse Barnett, notaire en cette ville, le 2 août 1872 et enregistré au bureau des aliénations, dans le livre 102, folio 486.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

21avril—22,29; mai 6,13,20,24

Mme Emelia Williams vs Louis Lecomte & Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 2206.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI le 24 mai 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre connu comme l'Hôtel Orléans dans le Deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Royale, St Louis, Chartres et Toulouse, étant d'une forme irrégulière et mesurant au pied américain 68 pieds 7 pouces de face sur la rue de Chartres sur 127 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne du côté qui le divise de l'hôtel des Etrangers, 39 pieds 5 pouces et une ligne sur la ligne du fond 30 pieds 11 pouces sur une ligne perpendiculaire sur la rue de Chartres qui le sépare de la propriété qui appartient ou qui a appartenu à Gordon & Forstall et héritiers, et ayant 28 pieds 4 pouces sur une ligne qui s'étend vers la rue Toulouse et parallèle à la rue de Chartres et 106 pieds 6 pouces et 6 lignes sur une ligne qui le sépare de la propriété qui appartient ou qui a appartenu à Mme veuve Perrilliat et au dit Gordon & Forstall et héritiers.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

23av—22,29—mai 6,13,20,24

Jno A Bindler vs. Othélie Mancke et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 2922—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 24 mai 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Chippewa Delachaise et l'Avenue de la Louisiane, désigné par le numéro sept sur un plan dressé par L. Reizenstein, voyer, et annexé à un acte de dépôt passé pardevant Jas Fahey, notaire en cette ville, le 15 mars 1873, et mesure selon le dit plan trente-trois pieds un pouce de face à la rue Tchoupitoulas, trente-deux pieds de largeur sur la ligne du fond, sur les profondeurs suivantes, à savoir: quatre-vingt-trois pieds quatre pouces sur la ligne du côté qui le divise du lot numéro six, et quatre vingt-onze pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de l'autre côté qui le divise du lot numéro huit sur le même plan.

Acquis par feue Mme Valeska Hermann femme de George Mancke par achat de Raymond Pochelu, par acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 22 août 1876.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions.—Au comptant pour un montant suffisant à payer la réclamation entière du demandeur à savoir: La somme de cent vingt-deux piastres avec 6 pour cent d'intérêt sur $51.20 du 10 juin 1876 au 10 juin 1880 et huit pour cent d'intérêt ensuite jusqu'à parfait paiement et huit pour cent par an d'intérêt sur $70 80 du 22 août 1876 jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent honoraires d'avocat sur le montant en litige, quatre piastres frais de copie de l'acte et tous les frais du procès et de la vente et les taxes qui peuvent être dues sur la propriété vendue. L'acquéreur en sus assumera le paiement de trois certains billets hypothécaires pesant sur la dite propriété, tous datés à la Nlle-Orléans 10 juin 1876, chacun pour la somme de $51.20 avec 6 pour cent d'intérêt courant par an et 8 pour cent d'intérêt éventuel par an, et payable cinq, six et sept ans après la date paraphée Ne Varietur 28 juillet 1876 par James Fahey, notaire, pour identification avec un acte passé pardevant lui à la même date étant une vente par la veuve et les héritiers de Charles Lawer à Raymond Pochelu, enregistré dans le bureau des Aliénations. Livre 106, Fol. 602.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

22 avril—22,29—6,13 20,24mai

Dame Vve F. M. E. Dugué de Livaudais, vs Daniel Fischer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2944.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 24 mai 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi tous les droits, passages, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Constance ou Live Oak, Antonine et Foucher: le dit terrain étant désigné par le No sept sur un certain plan dressé par L. Reizenstein, voyer, annexé à et faisant partie d'un acte de dépôt passé le 15 mars 1873 en l'étude de James Fahey, notaire en cette ville, et mesurant d'après le dit plan, trente pieds neuf pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur et façade à rue Antonine de cent sept pieds entre lignes parallèles et égales, le dit terrain formant le coin des rues Laurel et Antonine. Acquis par le défendeur par achat de Elizabeth Lucienne Aline Delachaise, épouse de François Marion Eucol Dugué de Livaudais, par acte passé pardevant James Fahey, notaire en cette ville, en date du 19 mars, 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

22 avril—22,29, mai 6,13,20,24.

Mme Vve F. M. E. Dugué de Livaudais vs Heinrich Leonhardt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 2942—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI le 24 mai 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Louisiane, les rues Delachaise, Chippewa et Jersey. Le dit lot étant désigné par la lettre G, sur un certain plan dressé par Charles G. De L'Isle, voyer, et déposé en l'étude de James Fahey, notaire en cette ville, [illegible] et mesurant selon le dit plan, dix-sept pieds onze pouces et deux lignes de face à la dite avenue de la Louisiane, sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles de cent vingt-huit pieds.

Acquis par achat par le défendeur de Elizabeth Lucienne Aline Delachaise, femme de François Marion Eucol Dugué de Livaudais, conformément à un acte passé pardevant James Fahey, notaire en cette ville, en date du 19 mars 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

23 avril—22,29, mai 6,13,20,24.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Samuel Q. Cochran.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3339.—Division D.—Attendu que Emile Casères a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Samuel Q. Cochran, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

4 mai—4,7,13

Succession de Louis Rabaud.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3303.—Division [illegible]—Attendu que P. S. Wiltz a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Louis Rabaud, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

10 mai—10,14,19

QUARANTAINE.

Proclamation par le Gouverneur de la Louisiane.

ATTENDU que, le 19 avril 1881, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, conformément à la loi, a adopté à l'unanimité une résolution m'invitant à promulguer une proclamation de quarantaine, en vertu de la section 3049 des Statuts Révisés de l'Etat, à l'effet que tous les navires arrivant après le 1er mai 1881, des ports suivants où règne la fièvre jaune, savoir: Rio Janeiro, Vera-Cruz, Havane et Aspinwall, et que tous les officiers, équipages, passagers et cargaisons arrivant des ports ci-dessus, ou y ayant touché ou s'y étant arrêtés, soient soumis à telle détention que pourra ordonner le Bureau de Santé; et que, en dehors de la durée du voyage, telle détention comprenne trois jours pleins au moins (soixante-douze heures), aux stations de la quarantaine.

En conséquence, me conformant à ladite section 3049 des Statuts Révisés de la Louisiane qui ordonne au gouverneur de promulguer la proclamation de quarantaine de l'avis du Bureau de Santé, JE, LOUIS ALFRED WILTZ, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ai jugé convenable de promulguer la présente proclamation déclarant que Rio Janeiro, Vera-Cruz, la Havane et Aspinwall sont infestés de fièvre jaune, et j'ordonne par la présente que le personnel aux différentes stations de quarantaine [illegible] tous les bâtiments venant de l'un de ces ports, ou qui y auront touché ou s'y seront arrêtés, et leurs officiers, équipages, passagers et chargement, pendant le temps, pour chaque cas que le dit Bureau de Santé aura indiqué. Cette détention, en dehors de la durée du voyage, ne sera pas de moins de trois jours pleins (soixante-douze heures) aux stations de la quarantaine.

Tous bâtiments, ainsi que leurs officiers, équipages, passagers et chargement, arrivant des ports infectés ci-dessus, ou qui y auront touché ou s'y seront arrêtés, seront soumis, ainsi que le tout, à tous les règlements votés par le Bureau de Santé ou spécifiés par les lois de l'Etat.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et y ai fait imprimer le sceau de l'Etat, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-deuxième jour d'avril A. D. 1881

LOUIS A. WILTZ,

Par le Gouverneur, WILL A. STRONG, Secrétaire d'Etat.

26avril—[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

James Beattie vs W. H. H. Witherel.

ANCIENNE CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,694, maintenant transféré à la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 1407.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 14 juin 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° QUATRE LOTS DE TERRE avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, allées, privilèges et servitudes qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville et désignés comme les lots Nos un, deux, trois et quatre, sur un plan dressé par C. Hedin, voyer, le 29 novembre 1850 et déposé dans la salle d'étude de H. B. Cenas, anciennement notaire en cette ville. Le lot No Un mesure vingt-trois pieds trois pouces une ligne trois quarts de face à la rue Water, soixante dix-huit pieds huit pouces de face à la rue Pleasant, vingt-trois pieds un pouce de face à la rue Levée et vingt-sept pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No Deux. Le lot No Deux mesure vingt-trois pieds trois pouces une ligne trois quarts de face à la rue Water, vingt-trois pieds un pouce de face à la rue Levée, sur une profondeur de soixante dix-sept pieds quatre pouces et sept lignes sur la ligne de division du lot No Un, et de soixante-seize pieds un pouce et six lignes sur la ligne de division du No Trois. Le lot No Trois mesure vingt-trois pieds trois pouces une ligne trois-quarts de face à la rue Water, vingt-trois pieds un pouce de face à la rue Levée, sur une profondeur de soixante-seize pieds un pouce et six lignes sur la ligne de division du lot No deux et de soixante-quinze pieds quatre pouces, sur la ligne qui le divise du lot No quatre, et le dit lot No quatre, mesure vingt-trois pieds trois pouces une ligne trois quarts de face à la rue Water, vingt-trois pieds et une ligne de face à la rue Levée, sur une profondeur de soixante quinze pieds quatre pouces sur la ligne qui le divise du lot No 3 et de soixante-seize pieds un pouce et deux lignes, sur la ligne de l'autre côté, ensemble avec tous les droits, titres et intérêts du défendeur dans cette affaire, si toutefois il en a, à la batture ou toutes les autres terres se trouvant entre les dits lots et le fleuve.

2° Un autre lot de terre situé dans le même District désigné par le lot No six, sur un plan par B. Buisson voyer, en date du 25 avril 1836 et déposé dans la salle d'étude de F. Grima, notaire de cette ville, le dit lot mesurant vingt-sept pieds dix pouces de face à la rue Levée, entre celles Pleasant et Toledano et s'étendant en profondeur au fleuve Mississippi, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, allées et servitudes y appartenant, ainsi tous les accessoires et battures formées ou pouvant être formées en face du dit lot, étant la même propriété acquise par le défendeur par un achat de Frederick Fawcett, par un acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire dans cette ville, le 27 février 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

12 mai—12, 19, 26—juin 2, 9, 14.

Zacharie Breaux vs. Frederick G. Chamberlain.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 3198—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 14 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Roman, Prieur et St Philippe et désigné par le No vingt et-un; le dit lot mesure trente-trois pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de cent soixante-neuf pieds.

Acquis par le défendeur par achat de Robert L. Belden, selon un acte passé pardevant E. R. Hogan, notaire, le 10 avril 1880.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions 1° L'acquéreur devra payer au comptant le montant des frais et charges des procès et de la vente honoraires d'avocat sur le montant en litige, et les taxes sur la propriété. 2° Le reste du prix devant être divisé également en deux billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété conformément à un acte passé pardevant E. R. Hogan, notaire, le 10 avril 1880, chacun des dits billets étant de mille piastres ($1,000) et chacun daté du 10 avril 1880, un des dits billets (étant celui en litige) est payable à douze mois de date et l'autre payable à dix-huit mois de date, et tous deux portant intérêt à raison de huit pour cent par an de l'échéance; l'acquéreur devant payer au comptant la portion du prix revenant à l'autre billet à douze mois en litige, et devra garder en mains la portion du prix revenant à l'autre billet à dix-huit mois qu'il devra payer à l'échéance. 3° Et le reste du prix d'achat, s'il en reste, devra être payé au comptant.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

12mai—12 19 26 juin 2 9 14

Banque des Citoyens de la Louisiane versus Mme Veuve E. J. Seniat femme de Jules Lavergne et Jules Lavergne, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 3122. En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 14 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville et formant l'encoignure des rues Hôpital et Dauphine, désigné par le No un sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, [illegible] 1857, et annexé à un acte exécuté pardevant Ad. Boudousquié, notaire à la Nouvelle-Orléans le 2me jour d'avril 1857, le dit lot de terre mesure au pied américain vingt-six pieds un pouce de face à la rue Hôpital, sur une profondeur de quatre-vingt pieds et de face à la rue Dauphine; ensemble avec la maison de résidence en briques à deux étages qui s'y trouve, et toutes les améliorations et dépendances qui y appartiennent.

2° Un certain lot de terre touchant au lot ci-dessus décrit et désigné par le numéro deux, sur le susdit plan, le dit lot mesure, conformément au dit plan, vingt sept pieds trois pouces de face à la rue Hôpital, entre celles Dauphine et Bourgogne sur quatre-vingt dix-huit pieds de profondeur ensemble avec la maison en briques à deux étages qui s'y trouve et toutes les améliorations qui y appartiennent, ainsi qu'une allée [illegible] pieds de largeur, ouvrant et faisant face à la rue Dauphine, et s'étendant sur une profondeur à la ligne de division des lots numéros un et deux: le tout conformément au dit plan, ensemble avec les numéros d'actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, attachés à chacun respectivement, à savoir: 86 actions sur le lot numéro un et 85 actions sur le lot numéro deux, séparément.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions. — L'acquéreur devra fournir des billets d'actions comme suit: Pour le lot numéro un, un billet d'action de quatre cent trente-six piastres ($436 00) et pour le lot No deux un billet d'action pour quatre cent cinquante piastres ($450 00) échéant le premier jour de novembre 1881 et renouvelable selon la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant; les acquéreurs devant assumer toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et les billets d'actions ainsi souscrits devront être identifiés avec les actes suivants à savoir:

1° Hypothèque de Valmont Soniat Dufossat à la Banque des Citoyens, pardevant J. Boudousquié, notaire, en date du 15 février 1841.

2° Production de billets d'action et division par acte du 2 avril 1857, passé pardevant Ad. Boudousquié, notaire.

3° Vente par Mme Samuel Moore à Mme Soniat, conformément à un acte du 29 février 1858, pardevant A. Boudousquié, notaire.

4° Acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

12 mai—12,19,26—2,9,14 juin

A. S. Helmann vs. Succession de M. A. Grunewald.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 3085.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 4 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Seconde, Troisième, St David et St Patrick, désigné par le No 15, sur un plan du dit îlet fait par De Young, le 20 [illegible] 1852, déposé en l'étude de H. Madden, anciennement notaire en cette ville, et mesure trente pieds de face à la rue Seconde, sur une profondeur de cent quinze pieds entre lignes parallèles (au pied américain).

Acquis par le feu H. A. Grunewald de Wm C. Nichols, &c., par acte pardevant Hugh Madden, anciennement notaire, le 3 mars 1862.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

4 mai—4,11,18,25—1,4 juin

Frank Huber vs. Eliza Hoyle, Vve de Francis La Casse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2723.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 14 mai 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, passages, privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville dans le carré borné par les rues Magasin, Estelle, (actuellement Thalie), Edwards (actuellement Melpomène) et Camp, et mesurant, au pied français, trente pieds de face rue des Magasins, sur cent-vingt pieds de profondeur, lequel terrain constitue la moitié du terrain No "deux" du carré No cinquante-cinq, sur le premier plan du dit faubourg, déposé au bureau de L. T. Caire notaire en cette ville, et laquelle moitié de terrain est la plus rapprochée de la rue Melpomène, qui fut acquise par Charles Ledig, décédé, de la succession de Wm. L. Wilkins, par acte pardevant O. Morel, notaire en cette ville, le 18me jour de janvier, 1869.

Acquis par le défendeur par achat de la succession et les héritiers de Charles Ledig par acte passé pardevant J. F. Coffey, notaire, le 4 juin 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

12 avril—12, 19, 26 mai 3. 10. 14.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent que le 5me jour de mai 1881 jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire ci-dessous, dans les termes et mots suivants, à savoir:

Geo Heck et als vs John J Figney, avocat de district } No 3040

Cette affaire a été appelée ce jour. Présent, E. N. Whittemore pour les demandeurs. Quand après avoir entendu l'évidence et les plaidoiries, la loi et l'évidence étant en faveur des demandeurs. Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur des demandeurs en changement le nom de l'enfant mineur Walter Louis Heck de Walter Louis Heck à George Heck junior, de manière à ce que le nom du dit infant soit George Heck junior.

Il est de plus ordonné que la somme de dix piastres soit prélevée pour les frais dans cette affaire comme honoraire de John J. Figney, avocat de district.

Jugement rendu le 5 mai 1881.

Jugement signé le 10 mai 1881.

A. L. TISSOT, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 10me jour de mai 1881, en l'année de Notre Seigneur, mil huit-cent quatre-vingt-un.

FRANK WALL, Député-Greffier.

12mai—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

VENTE DE SYNDIC.

Fonds de marchandises sèches.

Levy Bros. vs leurs créanciers.

PAR VINCENT & CO, F. M. Bozé, encanteur, il sera vendu, LUNDI 16 mai 1881, à 10 heures et demie A. M., en vertu d'un ordre de l'honorable juge de la Cour Civile de District en date du 4 mai 1881, la propriété ci-après décrite, livrée par les insolvables Levy Bros. vs leurs créanciers, à savoir:

Le fonds en entier et le contenu des magasins Nos 578 et 580 de la rue des Magasins, consistant en un

Vaste assortiment de marchandises sèches.

Articles de fantaisie et de toilette, comptoirs, étagères et installations.

Conditions: comptant.

8mai—8 14 15 16

PAR B. ONORATO.

Propriété de valeur et désirable au No 52 de la rue Tolédano.

PAR BEN ONORATO, encanteur, bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 14 mai 1881, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tolédano, Annunciation, Laurel et l'avenue de la Louisiane, mesurant chacun 31 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Tolédano, sur une profondeur de 170 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Une moitié comptant et la balance à 12 mois de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque, lien et privilège de vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 0/0 par an d'intérêt du jour de la vente, et l'acquéreur devra assumer en sus du prix de son adjudication, les taxes de 1880 et 1881.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John T. Coffey, notaire, No 24 Passage de la Bourse. 7 mai—7 au jour de la vente.

Propriété de valeur rue Poète, entre Royale et Dauphine.

Succession de Williams Ricno et sa femme.—No 2414, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR B. ONORATO, encanteur, Bureau 45 rue Royale—SAMEDI, 14 mai 1881, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C, en date du 6 avril 1881, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Marigny, dans l'îlet borné par les rues Espagne, Dauphine, Poète et Royale désigné par le No 12. Le dit lot mesure au pied américain 31 pieds de face à la rue Poète sur une profondeur de 155 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Une moitié comptant, et le reste à un crédit de un et deux ans pour billets divisés en coupons garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue portant 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, l'acquéreur devra payer en sus du prix de l'adjudication le privilège de drainage, s'il est légalement dû, ainsi que les taxes dues et exigibles en 1881. La propriété devra être assurée et la police transférée au vendeur; 5 pour cent pour honoraires d'avocat seront requis de l'acquéreur en cas de poursuites pour le recouvrement des billets.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, No 18 rue Orléans, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication pour lier la vente. 9 avril—9,16,23,30—mai 7.14

Succession de Marie Eliza Camus, femme décédée de John T. Hamlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 3069—En vertu d'un ordre de la susdite cour à moi adressé, en date du six mai 1881, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, le SAMEDI, 11 juin 1881, à midi:

Les quatre cent trente sept-trois mille soixante douzièmes (437/3072) de neuf lots de terre situés en cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Camp, Cadix, Iena et Magasins, désignés par les numéros 2 à 10, sur un plan de C. A. de Armas, daté le 16 mars 1872 et déposé en l'étude de E. Commagère, notaire, le 9 mai 1873, d'après lequel plan les dits lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue du Camp sur les profondeurs suivantes, les lots Nos 5 et 6, chacun 130 pieds et les autres lots chacun 120 pieds.

Conditions—comptant.

THOMAS DUFFY. Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

10 mai—10 17 24 31, juin 7.

VINCENT MICAS.

Seul Agent, aux Etats du Sud, pour les célèbres

SAZERAC BRANDIES,

de MM. Sazerac de Forge et Fils.

Seule médaille d'or décernée à l'Exposition de Paris, en 1878.

Seul propriétaire de l'Amer-cordial Aromatique Américain de Peychaud. Agent pour l'Impérial de Cook et importateur général de

LIQUEURS ET VINS FINS.

14 et 16, RUE ROYALE,

—et—

11 et 13, PASSAGE de la BOURSE,

NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

AMER-CORDIAL AROMATIQUE AMERICAIN DE PEYCHAUD.

Diplôme d'honneur accordé à la Grande Exposition d'Altona, Allemagne, 1869.

CET AMER.

provenant de tout ce qu'il y a de mieux en ingrédients amers et Aromatiques dont la saveur et l'arôme ne peuvent être surpassés, a été approuvé comme pouvant faire naître l'appétit, fortifier les fonctions de l'estomac, et empêcher ainsi la Dyspepsie. Il se prend par les grandes personnes, dans un peu d'eau et de sucre, ou bien, avant les repas, dans un peu de vin de Sherry, de Madère, ou de Cognac. Pour les enfants, par cuillerée à café, de 1 à 3, selon l'âge, [illegible] d'Anisette et d'eau. Il fait une boisson stomachique des plus agréables.

CERTIFICAT.

Nous soussignés, Docteurs-Médecins, avons examiné l'Amer pour familles et toniques de A. A. Peychaud, [illegible] l'un des plus anciens Pharmaciens de la Nouvelle-Orléans, et certifions que cet Amer [illegible]

Nouvelle-Orléans, 7 Novembre 1870.

Dr F. B. Gaudet, 183 rue Douane.
E. L. Tansy, M. D.; C. Délery, D. M. P.
E. Harrison, [illegible]; Capdevielle, D. M. P.
Dan C. Holliday, M. D., 96 rue St-Charles.
Dr Fagot, [illegible]; Alcée Chastant, M. D.
O. Huard, D. M. P.; Théo. Laytat, D. M. P.

N. B.—Comme il se vend un Amer ressemblant à l'Amer Peychaud, pour éviter toute méprise, le public devra s'assurer si les étiquettes sur les bouteilles portent le nom du fabricant.

M. Micas a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général, qu'il a renouvelé son bail pour l'Hôtel du Fort Espagnol et qu'il y tiendra son restaurant cette année comme précédemment, s'efforçant de conserver à son établissement, la réputation et la vogue qu'il s'est acquises. L'ouverture se fera vers le 25 février, afin de permettre aux étrangers se trouvant à la Nouvelle-Orléans à l'époque du Carnaval, de le visiter. 20 janv—6m D.Mar J.

LE GRAND MAGASIN Populaire

—DU—

"One Price Clothing"

COIN DES RUES

Ste-Anne et Vieille-Levée,

Est résolu à plaire à tout le monde, et, pour cela, il a fait des efforts extraordinaires pour se procurer un

ASSORTIMENT IMMENSE

—DE—

Vêtements pour Hommes, Jeunes Gens, Garçons et Enfants

A DES PRIX

EXCESSIVEMENT MODIQUES.

Costumes de cachemire pour enfants..		$1 75 à 4 50
.. ..	Garçons..	3 25 à 6 00
.. ..	Jeunes gens..	3 50 à 8 00
.. ..	Hommes..	5 00 à 10 50
Paletots alpaca gros grain pour hommes..........		2 50 à 5 50
Paletots alpaca uni..........		1 50 à 4 00

—AUSSI UN—

Vente (job lot) de 500 costumes casimire laine pour hommes, toute dessins à $6 50

Costumes de Première Communion

CONSISTANT DE:

Un paletot d'alpaca,
Un pantalon blanc,
Un gilet de dessus blanc et une cravate. } à $3 et au dessus

POUR AUCUN MOTIF

Doit-on négliger de venir examiner mon immense stock de [illegible] des GRANDS BARGAINS.

En agissant loyalement; un prix pour tous; les meilleures marchandises aux plus bas prix.

J'ai espoir de gagner le patronage de tous.

MICHEL LION

Coin Ste-Anne et Vieille-Levée,

10avril—6m D M J

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

Maison de résidence d'été sur les bords du Lac,

Dans le joli bourg de Mandeville.

PAR HOEY & O'CONNOR Nicholas J. Hoey encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet—LUNDI, le 16 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à l'enchère publique—

Un charmant et joli cottage avec tous les meubles et articles de ménage qui s'y trouvent et y appartiennent, situé à Mandeville, bâti dans le carré No 25, bis, à environ un demi îlet du lac, et à un îlet du wharf d'atterrissage du bateau à vapeur.

Un morceau de terre composé de quatre portions, d'après les actes, avec titres parfaits, les terrains 25 et 26 mesurent, chacun, 58 pieds 4 pouces de face à la rue Lafitte, sur 166 pieds 8 pouces de profondeur, mesure française, et les terrains adjacents Nos 4 et 8 qui mesurent chacun 30 pieds sur la dite rue Lafitte, sur 130 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent, en outre du cottage, un wharf nouvellement construit, avec la cabane à bain, un four en briques, une écurie et une remise, sont telles que la propriété se trouve être une des plus attrayantes résidences d'été qui soient maintenant en vente dans notre voisinage.

Conditions—Pas plus d'une moitié comptant, le reste des conditions sera annoncé publiquement à l'époque de la vente, ou antérieurement, et on les demande aux encanteurs.

8 mai..8 au 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Quatrième District. A l'Encan à Crédit.

Succession de Mary Anne Kendell.

No 2766—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 juin 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci dessus le 28 avril 1881, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir:

1° Un lot de terre, dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme No 8 de l'îlet No 316, borné par les rues Première, Deuxième, St Denis et Liberté, mesurant 30 pieds de face à la rue Première sur 100 pieds de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Un lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 264, borné par les rues Jackson, Joséphine, Ellen ou Liberté, et l'Avenue Fulton, mesurant 36 pieds de face à la rue Ellen ou Liberté, entre les rues Jackson et Joséphine, sur une profondeur de 60 pieds, entre lignes parallèles, au pied américain, le dit lot de terre est formé du fond des lots Nos 1 et 2.

Termes et Conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans en paiements égaux avec 8 0/0 d'intérêt et hypothèque spéciale avec privilège de vendeur du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs devront assumer en sus de leur enchère toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1881 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant W. J. Castell, Esq., notaire.

10 mai—10,11,14,21,28. 4 et 11 juin

Résidence-cottage à deux corps de logis au coin des rues St-Philippe et Robertson.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan.

Cette jolie propriété à deux corps de logis dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Robertson, Dumaine et Claiborne, ayant un cottage avec mansarde à un étage et à deux corps de logis à l'encoignure, une cuisine en briques à deux étages et une bâtisse dans le fond faisant face à la rue Robertson, maintenant occupée comme un salon de barbe. Le terrain est très grand et l'attention du public est par conséquent appelée au plan que l'on peut maintenant examiner. La propriété rapporte un loyer d'à peu près $480 par an.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans de crédit du jour de la vente avec intérêt à 8 pour cent par an du jour de la vente et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, privilège de vendeur, assurance et transfert de la police. L'acquéreur devra assumer en sus du prix d'adjudication toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1881 et il sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur les lieux pour lier la vente.

L'acquéreur de la susdite propriété peut acheter le lot attenant qui est planté en arbres fruitiers et en fleurs et mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue St Philippe, sur 109 pieds de profondeur. Les termes et conditions sont les mêmes que ceux ci-dessus.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant Eusèbe Seuzy, notaire.

8 mai 12,14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans la rue Baronne, dans le quartier du commerce du coton.

Résidences dans la rue du Canal, et propriétés améliorées et vacantes.

Succession de Charles Schmidt.

No 2478—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 avril 1881, il sera vendu aux enchères les propriétés de valeur suivantes:

1. Cette rangée de magasins à un étage formant près du quart de l'îlet borné par les rues Baronne, Carondelet, Union et Perdido, désignés comme les Nos 1, 2, 3 et 4, et qui ensemble ont une façade de 100 pieds 1 pouce, 6 lignes à la rue Baronne, sur 100 pieds de profondeur avec façade sur la rue Perdido. Les magasins sont connus sous les Nos 41, 47 et 49 rue Baronne, et les Nos 46, 47 et 49 rue Perdido.

Cette propriété a toujours été bien louée et est d'un bon rapport. Elle forme la position la plus saillante de cet îlet de terre dans la rue Baronne qui appartient à quelques-uns des FACTEURS DE COTON les plus riches du district, lesquels y ont leurs bureaux. Elle est près [illegible] du magnifique magasin de dry goods de H KEEN, du THEATRE NATIONAL et des grands établissements manufacturiers de MM. SCHWARTZ & Co. Toute la propriété est louée et donne un bon revenu, [illegible] sera vendue en bloc ou au gré des acheteurs.

2. Trois lots de terre dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues BARONNE, DRYADES, PERDIDO et UNION. Ces lots se touchent et ont ensemble 98 pieds 5 lignes de face à la rue Perdido sur environ 108 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une RANGÉE DE MAISONS en bois à un étage désignées par les Nos 61 63 et 65 rue PERDIDO. La propriété est toujours louée, elle est dans le voisinage immédiat du marché Poydras, [illegible] voies ferrées urbaines, et touche aux grandes écuries [illegible]

3. Le magasin et maison de résidence en briques à deux étages, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Girod, Notre Dame, Tchoupitoulas et Magasin, désigné comme terrain No 10, ayant 29 pieds 1 pouce 7 lignes de face à la rue Girod sur 114 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur. Les améliorations sont avantageuses et se louent toujours bien. La propriété touche à cinq lignes de chars de ville et à toutes les raffineries, fabriques, fonderies et moulins qui composent la richesse industrielle de cette partie de la ville.

4° Quatre morceaux de terre avec les améliorations dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal Douane, Marais et Villeré. La portion No 1 mesure 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur et face à la rue Marais et forme le coin des rues Canal et Marais. Elle est maintenant occupée par M. John Hassey et désignée par le No 265 de la rue du Canal.

La seconde portion mesure 21 pieds 3 pouces et 8 lignes de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent la moitié d'une résidence en bois à deux étages et à deux corps de logis désignée par le No 267 de la rue du Canal.

La troisième portion mesure 14 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur et touche à la Quatrième Portion qui mesure 28 pieds 5 pouces de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur; ces deux dernières portions forment ensemble le terrain sur lequel est érigée la bâtisse en bois à deux étages et à deux corps de logis Nos 271 et 273 rue du Canal.

Les terrains ci-dessus méritent de fixer l'attention de ceux qui cherchent des emplacements sur la rue du Canal. Actuellement ils rapportent un bon revenu. La location est on ne peut plus désirable, et ont dans le voisinage les magnifiques résidences de MM. Koontz et Reichard et faisant presque immédiatement face à celles de Locke & Heine et juste au-dessous des résidences de Mme Moody et du Col E. E. Norton.

5° Deux lots et améliorations situés à Brooklyn, paroisse de Jefferson, près de Gretna, dans l'îlet borné par les rues Première, Seconde, Madison et l'Avenue Jefferson, désignés par les Nos 7 et 8, étant le coin de la rue Première et de l'Avenue Jefferson.

Cinq lots et améliorations situés dans la même ville de Brooklyn, paroisse de Jefferson, près de Gretna, dans l'îlet borné par l'Avenue Jefferson, les rues Cinquième et Madison et la propriété de Labarre; ils sont désignés par les lots Nos 1 à 5.

Cinq lots et améliorations situés dans la même ville de Brooklyn, paroisse de Jefferson, près de Gretna. Les lots Nos 1 à 5 dans l'îlet No 12 borné par l'Avenue Jefferson, les rues Madison, Seconde et Troisième.

Quatre lots et améliorations situés dans la même ville de Brooklyn, paroisse de Jefferson, près Gretna. Les lots Nos 9, 10, 11 et 12 de l'îlet No 7, bornés par l'Avenue Jefferson, les rues Première, Seconde et Madison.

Termes et conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste à un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de garanties de "non alienando" 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, assurance des améliorations et transfert des polices aux détenteurs des billets, et les acquéreurs devront payer en outre et en sus du montant de leurs enchères toutes les taxes sur la dite propriété dues et exigibles pendant l'année 1881 et déposer 10 pour cent au comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Jules F. Meunier, notaire, No 44 Passage de la Bourse.

13 avril—13,16,23,30 - mai 7,8,13,14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le bel et complet ameublement dans la vaste Maison de résidence, rue Prytanée, coin de la rue Uranie.

Succession de Mme Anastasia Chism.—No 1973. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet, MARDI 17 mai 1881, à onze heures du matin, sur les lieux, coin des rues Prytanée et Uranie, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, daté du 21 février 1881, il sera vendu à l'encan:

Tout l'ameublement de maison et les effets mobiliers dans la belle et vaste résidence située au coin des rues Prytanée et Uranie, attenant à la rue Felicity Road, le tout sera vendu en détail conformément à un inventaire enregistré à la Cour et qui sera livré le jour de la vente.

Conditions de la vente, comptant sur les lieux et avant livraison.

4mai—4,7,8,14 à la vente.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Succession de Alexandre Barthet.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 1936.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 19 mai 1881, il sera vendu à 11 heures du matin, au marché français, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 5 mai 1881.

Le droit d'occupation et la clientèle de l'étal, No 97 du marché français à la viande.

Conditions—Comptant sur les lieux.

8mai—8,13,19.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

Trois Terrains de choix pour bâtir dans le Troisième District.

Dans la rue Bourgogne ou Craps, entre les rues St Ferdinand et Cotton Press, touchant à la propriété de Levee Steam Cotton Press.

Terrain 90x155 pieds.

Terrain très élevé, récemment entouré, à un long crédit, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mai, 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St Charles, en cette ville, il sera vendu:

Les trois lots de terre de choix, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne anciennement Craps, Dauphine anciennement Grands Hommes, St Ferdinand et Cotton Press, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 155 pieds, entre lignes parallèles.

Ces terrains sont bien remblayés, la rue de face est pavée en pierres rondes et touche à la propriété du Levee Steam Cotton Press et est un bel emplacement pour bâtir.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité. 10 pour cent doivent être payés comptant sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Jas Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1881

13 mai—13,14,15,19,20,21

ANNONCE JUDICIAIRE

LA RÉSIDENCE EN BOIS A UN ÉTAGE, coin des rues St-Charles et Courey.

LE COTTAGE A DEUX CORPS DE LOGIS, Nos 244 et 246 Louisiana Avenue,

Avec deux lots de terre 63x160 pieds, entre les rues St-Charles et Prytanée.

Succession de D. Parodi, décédé,

—ET—

Joseph D. Parodi vs. John Parodi.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No 2765.

A DES CONDITIONS FACILES. A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, Bureaux, 13 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en cette ville, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, le jugement rendu le 13 avril 1881 et signé le 19 avril 1881, et l'ordre signé et rendu le 19 avril 1881 dans l'affaire de la succession de D. Parodi et de Joseph D. Parodi vs. son cohéritier John Parodi pour effectuer un partage. Dossier No 2765, à l'encan, il sera vendu:

1° Un lot de terre de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Prytanée, Courey et Sixième, désigné par le No 7 et mesure 33 pieds 4 pouces de face à la rue St-Charles, sur une profondeur et façade à la rue Courey de 120 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, avec dépendances en bois occupées par Emile Fries comme magasin de menuiserie et contient 4 ou 5 chambres, cave, &c.

2° Deux lots de terre de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par la Louisiana Avenue, les rues St-Charles, Prytanée et Delachaise et désignés par les Nos 13 et 14 qui se touchent et mesurent chacun 31 pieds 5 pouces de face à la Louisiana Avenue sur une profondeur de 160 pieds entre lignes parallèles mesure américaine.

Les améliorations comprennent une jolie résidence-cottage à un étage et moitié couverte en ardoises et à deux corps de logis, désignée par les Nos 244 et 246 Louisiana Avenue, et contient de chaque côté 7 chambres avec gaz partout, hangar dans le fond, cuve, lieux d'aisance, jardin, rapportant à peu près $40 par mois.

Termes et conditions—La moitié comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit avec 8 0/0 d'intérêt et les clauses usuelles d'hypothèque spéciale 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès et assurance et transfert des polices. 10 pour cent devant être payé au comptant sur les lieux pour lier les ventes.

Acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, No 26 Commercial Place aux frais des acquéreurs, y inclus les taxes dues et exigibles en 1881.

20 avril—20 24, mai 1,8,15 21.

PAR C. E. GIRARDEY.

VILLA MARITIME A LA BAIE ST. LOUIS A l'Encan.

La belle propriété de Madame Louis Gagnet, près de Nicholson Avenue

Ayant 200 pieds de face à la Baie ou au Golfe sur 2000 pieds de profondeur.

Avec un magnifique bosquet d'orangers d'autres arbres, donnant de l'ombrage et Ever Green. Tout le confort et le bon voisinage cette propriété a plus de supériorité placée qu'elle est dans la Partie la plus aristocratique et la plus agréable de la Baie.

La résidence, les dépendances et la cabane à bain sont dans un excellent état et Prête pour une occupation immédiate, Sera vendue à l'encan

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI 21 mai 1881, à midi à la Bourse d'Encan St Charles aux conditions et termes suivants: Moitié ou tout comptant au choix de l'acquéreur, et le reste à un crédit de un an, en un billet garanti spécialement par hypothèque et le privilège de vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent par an d'intérêt: 5 pour cent pour honoraires d'avocat, assurance transférée au vendeur. Le titre est parfait et le transfert se fera libre de toutes charges.

Acte de vente pardevant A. Hero notaire et commissaire pour l'Etat du Mississippi, aux frais de l'acquéreur.

5 mai—5, 6 7 8 14 à la vente.

Un charmant cottage avec vaste terrain et jardin, rue Washington, à la jonction de la rue Esplanade, entre les rues Cinquième et Sixième, près des résidences de MM. Bignon, Armand et Heer.

PAR C. E. GIRARDEY encanteur—Bureaux 31 rue du Camp—SAMEDI, 21 mai 1881, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, il sera vendu à l'encan:

Cette belle résidence cottage rue Washington, à la jonction de la rue Esplanade entre les rues Cinquième et Sixième dans l'îlet borné par les rues Washington, St Jean Baptiste, Cinquième, et Sixième. Les terrains s'étendent de la rue Washington à la rue Sixième et les dimensions sont conformes au plan [illegible]. La propriété est en bon ordre et à proximité de la ligne des chars de la rue Esplanade et dans un des quartiers les mieux améliorés de la partie inférieure de la rue de l'Esplanade.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un an et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat transfert de la police d'assurance, garantie par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication, et déposera le 10 pour cent habituel au comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. A. Bienvenu, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7 mai—7,8,14 à la vente.

Maison de résidence d'Eté agréable à la Baie St. Louis, Miss.

La propriété Wolkart, juste au-delà des limites du village de Shieldsboro, avec wharf, Cabane-à-bain et jardin.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur. Bureaux No 31 rue du Camp—SAMEDI, 21 mai, 1881, à midi à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique:

Cette charmante villa maritime et maison de plaisance, propriété de J. Wolkart, à la Baie St. Louis, Miss., juste au-delà des limites du village de Shieldsboro et située dans un des endroits les plus pittoresques de cette ville de plaisance populaire. Un chemin coquillé passe devant la propriété, celle-ci a une façade de 225 pieds sur le Golfe du Mexique et la Baie St. Louis et s'étend à l'intérieur entre lignes parallèles, à 1000 pieds distant à laquelle elle a une profondeur de 50 pieds sur une largeur aussi de 50 pieds au chemin de fer, puis une largeur de 50 pieds sur 40 arpents de profondeur de la façade. Les améliorations sont excessivement bien construites. Un cottage de résidence en bois avec galeries de devant et derrière, corridor central, 4 grandes chambres, salle à manger, office, cuisine, chambre à repasser le linge, remise, poulailler.

Aussi deux cottages en bois détachés du cottage principal, avec galeries de devant et deux chambres dans chacun, une citerne en briques souterraine, contenant 11,000 gallons, jardins de devant et de côté, ombragés d'arbres et couverts d'une verdure luxuriante, un long wharf et une cabane à bains en excellent état. Cette propriété est une des plus agréablement situées à la Baie, à moins de deux heures de distance de la ville, à bas prix de voyage et avec des avantages d'écoles, garçons et filles, églises, marchés, etc.

Conditions—1/2 comptant au gré de l'acheteur et le reste à un an de crédit à 8 0/0 d'intérêt par an; police d'assurance et toutes les autres clauses usuelles. Un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'adjudication sera exigé comptant pour assurer la vente au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant A. Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 mai—3,4,5,6,7,8,14 au 21

PAR ALBERT PAUL.

Propriétés dans le Quatrième District.

Succession de Theresa Seiler, veuve de Vairaing (ou Vincent) Kuecht, No 3071, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 41 rue Royale, il sera vendu à l'enchère, SAMEDI, le 11 juin 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus juge de la susdite cour, daté le 5 mai 1881.

1° Deux lots de terre, avec les améliorations, comprenant plusieurs maisons basses en bois, situés dans l'îlet borné par les rues Camp, Magasins, Neuvième et Huitième. Les dits lots forment l'encoignure des rues Camp et Neuvième, et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Neuvième sur 128 pieds de profondeur.

2° Un lot de terre avec les bâtisses, etc, 4me District, îlet 92 borné par les rues Laurel, Annonciation, Septième et Huitième, mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Laurel sur 110 pieds de profondeur, désigné par le No 17 et par les numéros municipaux 290 et 292 rue Laurel.

3° Un lot de terre avec les bâtisses, etc, dans le même îlet et District, désigné par le No 18 et mesurant 31 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Laurel sur 111 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 1 du dit îlet, désigné par les numéros municipaux 292½ et 294 rue Laurel.

Les susdites propriétés sont admirablement situées, dans le Quatrième District, près des chars, marchés, églises, etc., et rapportent de bons loyers.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit, assurance et les clauses usuelles. Les taxes d'Etat dues et exigibles en 1881 devront être payées par l'acquéreur en plus du montant d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication. Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Seymour et Kramer, notaires, 79 rue Douane.

8 mai—8 14 21 28 juin 4 11.

Avis.

CHARLES TROUILLY

No 132 rue du Canal.

Salon Musical pour la coupe de cheveux des enfants

A dater de ce jour: Les prix sont réduits à 25 cents, le shampooing pour dames, $1 00.

Fabrique de perruques et toupets et toutes sortes de travaux en cheveux. 3 mai—1m DJS

Brown's Wells.

Ouvert toute l'année.

En comparant l'analyse de ces eaux avec celle d'autres eaux aux Etats-Unis, on verra qu'elles contiennent une combinaison bien plus forte et bien plus sûre de propriétés curatives. Descendez du train à Hazlehurst, Miss. montez dans le fiacre de Marx, et en deux heures vous serez aux Wells.

Pension: par jour $2; par semaine, $12; par mois, $40.

S. J. MOREHEAD.

22 avril—1m, Dim, Mar, J.

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. STERN & CO.

560 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

PAR H. STERN & CO. — Encanteurs, il sera vendu VENDREDI, 11 mai 1881, à 11 h. du matin, à leur salle d'encan No 35 rue de Chartres—

560 caisses bottes, souliers et brodequins.

Formant un bel assortiment.

Aussi le contenu d'un magasin de détail de la ville.

Conditions à la vente.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

SANS LIMITE.

Propriétés améliorées des 1er et 2me Districts.

No 107 rue Melpomène, entre Prytanée et Camp.

No 330 rue Dumaine, entre Roman et Prieur.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 14 mai, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, sans limite:

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans le carré borné par les rues Melpomène, Thalie, Camp et Prytanée, mesurant 32 pieds 9 pouces 4 lignes de face rue Melpomène, 32 pieds 5 pouces 1 ligne de largeur à l'arrière, 128 pieds 1 pouce de profondeur du côté de la rue Prytanée, et 127 pieds 11 pouces 2 lignes de l'autre côté.

Les améliorations comprennent une jolie maison de résidence en bois à un étage confortable, désignée par le No 107 de la rue Melpomène, ayant 6 chambres au rez-de-chaussée, mansarde et dépendance ayant 4 chambres, citerne, lieux d'aisance.

2° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans le carré borné par les rues Dumaine, Ste-Anne, Roman et Prieur, mesurant 44 pieds 10 pouces et 5 lignes de face rue Dumaine, 42 pieds de largeur derrière et une profondeur irrégulière de 146 pieds, le tout selon un plan de D. E. Seghers, à la Bourse actuellement.

Les améliorations comprennent la jolie maison de résidence pour famille bien connue portant le No 330 de la rue Dumaine, couverte en ardoises, ayant 5 grandes chambres et cabinets, la bâtisse de derrière ayant 2 chambres et une autre bâtisse de dépendance ayant 4 chambres, citerne, puits, lieux d'aisance, allée pour voiture, corridor, jardin, etc, etc. Cette propriété mérite bien l'attention de ceux qui cherchent une maison confortable dans un quartier agréable et respectable.

Conditions: Une moitié comptant; le reste à un crédit de un et deux ans payable en billets portant hypothèque spéciale et lien du vendeur avec intérêt de 8 0/0 par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement complet, la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, et toutes les autres clauses usuelles. Les acquéreurs devant faire assurer les propriétés pour un montant égal aux billets fournis, rembourser les primes non échues, assumer toutes les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication, et seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de la vente au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire aux frais des acquéreurs.

8mai—

Un bon emplacement et résidence de valeur dans le Deuxième District.

Coin Chemin du Bayou et la rue Villeré.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, le 14 mai 1881, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane.

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues [illegible], Villeré, Robertson et le Chemin du Bayou, formant l'encoignure du Chemin du Bayou et la rue Villeré, mesurant 11 pieds 5 pouces de face au Chemin du Bayou, 36 pieds 10 pouces de largeur dans le fond, 72 pieds de profondeur et face à la rue Villeré et 77 pieds 6 pouces de profondeur sur l'autre côté.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises, ayant deux chambres et corridor dans chacun des étages, galerie sur le chemin du Bayou et la rue Villeré. Attenant au corps de logis une maison en bois à deux étages ayant deux chambres et lieux d'aisance, etc.

Termes et conditions—Une moitié comptant et la balance à un crédit de un et deux ans en billets portant hypothèque et lien et privilège de vendeur avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; la clause de 5 0/0 d'honoraire d'avocat en cas de procès, et les acquéreurs devront assumer toutes taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix de l'adjudication; la propriété doit être assurée et la police transférée; le montant des primes non expirées en plus; un dépôt de 10 0/0 sera exigé sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. A. Bienvenu notaire aux frais des acquéreurs.

8mai

Une propriété de grande valeur dans le Troisième district.

Coin des rues Union et Grands Hommes.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, le 14 mai 1881, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre Canal et Douane, la propriété de valeur ci-après décrite.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Union, Dauphine, Royale et formant l'encoignure des rues Dauphine et Union, ledit lot mesure au pied américain 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 80 pieds à la rue Union de 66 pieds 3 pouces. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage, couverte en ardoises ayant 4 chambres, salons et cabinets avec une cuisine en bois à un étage couverte en ardoises, cuves, etc. [illegible] une bâtisse en bois dans le fond du lot, couverte en ardoises, avec deux chambres. [illegible]

Termes et conditions—La moitié comptant et la balance à un crédit de 1 an, en billets portant hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur, avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, avec la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement du billet. L'acquéreur devra faire assurer la propriété pour un montant égal au billet [illegible] devra assumer le payement de toutes les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication et il sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais de l'acquéreur.

8 mai—

No 144 rue Toulouse, entre Remparts et Bourgogne, la maison de résidence en briques à deux étages avec attic.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear encanteur—Bureaux 46 rue Royale, SAMEDI, 14 mai 1881 à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, au plus fort enchérisseur.

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans le carré borné par les rues Toulouse, St Louis, Bourgogne et Remparts, et mesurant en mesure américaine, 19 pieds 4 pouces et 4 lignes de face rue Toulouse, sur une profondeur de 66 pieds [illegible].

Les améliorations comprennent une maison en briques à deux étages avec attic, [illegible] au premier étage avec vestibule, escalier et 3 chambres, corridor et vestibule aux étages supérieurs, [illegible] en fer sur la rue, aussi, une bâtisse [illegible] du corps de logis, à deux étages en briques, couverte en ardoises, ayant une chambre à chaque étage, galerie au second étage, lieux d'aisance, hydrant, cour pavée en briques, etc. La maison porte le numéro municipal 144 rue Toulouse.

Conditions—Une moitié comptant, le reste à un crédit de un et deux ans, pour des billets portant hypothèque spéciale et lien du vendeur, privilège avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraire d'avocat en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement des billets ou en partie, ainsi que toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devra assurer la propriété pour un montant égal à celui des billets fournis, rembourser les primes non échues, assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1881, en sus du prix d'adjudication et sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant W. A. Bienvenu, notaire, aux frais de l'acquéreur.

8mai—

VENTE PEREMPTOIRE

D'une Propriété de Valeur dans le Deuxième District.

Nos 339, 341 et 343 rue Conti, entre celles Roman et Prieur.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 14 mai 1881, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane—

Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Conti St Louis, Roman et Prieur. La dite portion est composée de 2 lots de terre, désignés par les Nos 14 et 15 sur un certain plan particulier annexé à un acte de vente de Henry Auts à Henry Sanger, passé pardevant Michael Hahn alors notaire en cette ville, le 17me jour de mars 1860 mesurant (au pied américain) 54 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 106 pieds 1 pouce et 6 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent la bâtisse en bois, à trois corps de logis, à un étage et couverte en ardoises, avec allée à chaque corps de logis et contenant 2 chambres dans le corps principal de la bâtisse; et une cuisine en bois à un étage, couverte en ardoises, ayant 2 chambres; cuve, lieux d'aisance etc. Le tout en bonnes conditions et bien réparé, et connu par les Nos municipaux 339, 341 et 343 de la rue Conti.

Termes et conditions—Une moitié comptant, la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque spéciale, lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec huit pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procédure judiciaire pour le recouvrement du paiement des billets ou une portion et toutes les autres clauses. Les acquéreurs devront assurer la propriété pour un montant suffisant à couvrir la partie du prix non payé, et de transférer les polices d'assurance et devront rembourser les primes non expirées; les acquéreurs assumeront en sus de leurs enchères le paiement des taxes dues et exigibles en l'année 1881; les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire aux frais des acquéreurs.

8 mai—

Propriété désirable à vendre.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 14 mai 1881, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane.

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison à deux étages avec vérandah, corridor, salons à arches doubles, chambre à manger, dépendance etc, puis chambre à coucher, cuisine, chambres à domestiques, cuve etc, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Claiborne, Robertson et le Chemin du Bayou. Le terrain mesure 24 pieds 4 pouces de face à la rue Claiborne, 24 pieds 4 pouces de largeur dans le fond, sur 118 pieds de profondeur, conformément à un plan qui peut être vu à la dite Bourse avant la vente.

Conditions de la vente—Une moitié ou plus comptant, la balance à un crédit de un an avec huit pour cent d'intérêt, avec les clauses usuelles de l'honoraire d'avocat transfert d'assurance etc. garantis par hypothèque spécial et privilège et lien de vendeur.

Acte de vente par devant le notaire désigné par le vendeur au moment de la vente.

5 mai—5,8,10,12,13,14.